

Paris, 3 septembre 2020



Rencontre entre la FNPF et la ministre de la Transition écologique.

Une délégation de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) menée par son Président, Claude ROUSTAN, a rencontré, le 1^{er} septembre 2020, la ministre de la Transition écologique, Barbara POMPILI, la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Bérangère ABBA et le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, Olivier THIBAUT.

La FNPF a exposé ses attentes en particulier sur la révision des SDAGE, la sécheresse, la continuité écologique mais également sur l'installation de l'OFB.

La ministre a informé la délégation de la FNPF de la position regrettable et inattendue du Conseil d'Etat qui, pour des motifs juridiques, a statué défavorablement sur le projet de Décret visant à prolonger, exceptionnellement en 2020, la pêche en 1^{er} catégorie. Cette proposition de mesure, suggérée par la FNPF, était portée par le ministère de l'Ecologie consécutivement à l'interruption de la pratique de la pêche en raison du Covid 19.

Le président a également exposé à la ministre le souhait de la FNPF de continuer à imprimer une **identité propre et autonome** au réseau associatif pêche autour de quelques valeurs en lien avec les territoires, l'environnement et les usages de loisir. Le tout avec la volonté de contribuer à la protection des écosystèmes aquatiques et de représenter un loisir populaire, pratiqué par le plus grand nombre. Sur ces thèmes la FNPF et son réseau sont prêts à travailler, en toute indépendance et complémentarité, avec tous les acteurs et forces vives que ce soient les élus locaux et les décideurs institutionnels, les agriculteurs, les associations environnementales et les chasseurs.

« La ministre et la Secrétaire d'Etat nous ont confirmé l'attente à l'égard de nos structures et de nos adhérents. Je leur ai rappelé que la politique de l'eau, les cours d'eau et notre activité exigeaient une implication sans failles de l'Etat et de ses services », déclare le Président Claude ROUSTAN.

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).

Contact presse : Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques. **06.17.95.12.90**

Paris, 3 septembre 2020



De gauche à droite : V. DUMOULIN (cabinet), G. GUILLAUD Trésorier général FNPF, JP. DORON 1^{er} Vice-président FNPF, B. POMPILI, C. ROUSTAN président FNPF, B. ABBA et H. OUMOUSA directeur général FNPF.